



Directives pour l'organisation des cours J+S-Kids

Valables pour les groupes d'utilisateurs 1, 2 et 5. Pour les GU 3 Associations de jeunesse, voir directives séparées.

Règle de comportement dans J+S

La collaboration de tous les partenaires impliqués dans J+S repose sur leur respect mutuel, sur la confiance et l'honnêteté ainsi que sur l'observation des règles.

J+S-Kids

J+S-Kids est une offre d'activité physique et de sport, de type polysportif, destinée aux enfants âgés de 5 à 10 ans. Elle complète l'offre existant dans le cadre du sport scolaire obligatoire et du sport associatif. Elle vise à encourager la pratique d'activités physiques et sportives adaptées aux enfants, conjuguant qualité et diversité. Elle a pour vocation de faire bouger le plus grand nombre possible d'enfants dans des contextes variés.

Organisateurs de cours J+S-Kids

Les écoles et les clubs sportifs peuvent agir en qualité d'organisateur de cours J+S-Kids si ces cours sont dispensés par des moniteurs J+S-Kids reconnus.

- La notion d'école recouvre tous les établissements publics et tous les établissements privés agréés par l'Etat. Les écoles peuvent, avec leur offre, annoncer uniquement des cours J+S-Kids organisés en marge du temps scolaire obligatoire.
- La notion de club recouvre les clubs sportifs et les organisations qui proposent aux enfants des activités sportives ciblées, pratiquées de manière régulière au sein d'un groupe qui ne change pas.

Le coach J+S est l'interlocuteur de J+S. Il coordonne les activités de son organisation, annonce les offres J+S et établit les décomptes correspondants. Lors de l'annonce de l'offre dans la banque de données sportives (SPORTdb), l'organisateur doit confirmer avoir pris connaissance des dispositions d'utilisation. Ce faisant, l'organisateur s'engage, comme les autres partenaires impliqués (direction de l'établissement scolaire, direction du club, coach, moniteurs) à respecter les prescriptions en vigueur.

Participants

Peuvent participer aux cours J+S-Kids les enfants domiciliés en Suisse à partir du début de l'année civile durant laquelle ils atteignent l'âge de 5 ans jusqu'à la fin de l'année civile durant laquelle ils atteignent l'âge de 10 ans.

- Les enfants qui sont dans leur cinquième année au début d'un cours J+S-Kids peuvent y participer à condition qu'ils atteignent l'âge de 5 ans durant l'année civile où le cours a lieu.
- Les enfants qui atteignent l'âge de 10 ans pendant un cours J+S-Kids peuvent terminer le cours commencé même si ce dernier ne s'achève que durant l'année civile suivante.

Les enfants participent, en principe, à un cours J+S-Kids complet.

Moniteurs J+S-Kids

Les moniteurs J+S-Kids ont pour belle et ambitieuse tâche de dispenser un enseignement sportif de qualité aux enfants et de leur offrir ainsi l'occasion de vivre des expériences marquantes. Cette tâche est liée aussi à des obligations fondamentales.

Les moniteurs J+S-Kids...

- ... sont tenus, dans le cadre des activités J+S qu'ils animent, de traiter les enfants qui leur sont confiés avec respect. Ils donnent l'exemple et se montrent dignes de la considération et de la confiance qu'exige leur fonction.
- ... sont responsables de la santé et de la sécurité des enfants qui leur sont confiés; ils les avertissent et les protègent des dangers et prennent les précautions qui s'imposent pour prévenir les accidents. En cas d'accident grave ou de décès, ils avisent immédiatement l'instance ayant autorisé l'activité (en règle générale le service cantonal J+S). Les enfants et leur représentant légal doivent être informés du fait que J+S ne prend en charge aucune couverture d'assurance contre les accidents et les maladies.
- ... respectent les directives et les règles de J+S.
- ... sont habilités à dispenser les cours J+S de leur organisation.

- ... planifient et documentent leurs cours J+S à l'aide d'un tableau *ad hoc* «Planification des cours J+S-Kids» mis à leur disposition par J+S sur Internet.
- ... remplissent régulièrement le contrôle de présence dans la banque de données sportives dans la SPORTdb.
- ... donnent à leur coach J+S ou à l'instance compétente la possibilité de se pencher en tout temps sur leurs activités.
- ... conservent les documents de leur cours J+S pendant trois ans ou les remettent à leur coach J+S.
- ... suivent les cours de formation et de formation continue J+S et satisfont à l'obligation de formation continue en suivant au moins tous les deux ans un module correspondant.

Les moniteurs J+S qui ne respectent pas leurs obligations peuvent se voir retirer leur reconnaissance par J+S Macolin.

Règles pour les offres J+S

Principe	Une offre J+S englobe tous les cours J+S d'une école ou d'un club (cours J+S pour les participants âgés de 10 à 20 ans et cours J+S-Kids). En règle générale, il est possible d'annoncer au maximum deux offres J+S par année.	
Définition	Un cours J+S englobe toutes les activités d'un groupe <ul style="list-style-type: none"> • dirigées par un moniteur J+S reconnu • pratiquées au sein du même groupe • organisées pendant une année ou un semestre • et ayant lieu régulièrement. 	
Durée du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Un cours annuel dure en principe 12 mois. • Un cours semestriel dure en principe 6 mois. S'il se prolonge au-delà de 6 mois, les conditions doivent être remplies au cours des 6 premiers mois. 	
Conditions minimales	Les conditions minimales suivantes sont déterminantes pour pouvoir annoncer un cours J+S: Cours annuel: <ul style="list-style-type: none"> 1. Durée minimum de 30 semaines avec en moyenne 1 leçon/entraînement par semaine (au total 30 leçons/entraînements) 2. Au moins 1 leçon/entraînement durant 24 semaines 3. Au moins 5 enfants durant 24 leçons/entraînements Cours semestriel: <ul style="list-style-type: none"> 1. Durée minimum de 15 semaines avec en moyenne 1 leçon/entraînement par semaine (au total 15 leçons/entraînements) 2. Au moins 1 leçon/entraînement durant 12 semaines 3. Au moins 5 enfants durant 12 leçons/entraînements 	
Taille des groupes	De 5 à 7 participants (petit groupe) ou 8 participants et plus (grand groupe). Pour un groupe comptant 24 enfants et plus, il convient d'engager un moniteur J+S-Kids supplémentaire. Attention: il n'est pas permis de diviser artificiellement une classe ou un groupe d'entraînement ni de les annoncer deux fois ou plus dans le but d'obtenir des subsides fédéraux supplémentaires.	
Engagement des moniteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les cours J+S-Kids doivent être dirigés par des moniteurs J+S-Kids reconnus. • Les éventuels suppléants doivent aussi être des moniteurs J+S-Kids reconnus. • Si des moniteurs J+S d'autres disciplines sportives ou des spécialistes sans reconnaissance J+S sont engagés, un moniteur J+S-Kids annoncé doit être présent. 	
Durée de l'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoles: 45 minutes et plus d'entraînement effectif • Clubs: 60 minutes et plus d'entraînement effectif 	

Nombre de leçons/d'entraînements	<ul style="list-style-type: none"> • 2 leçons/entraînements au maximum peuvent être comptabilisés par semaine avec le même groupe. • Une seule activité peut être comptabilisée par jour.
Compétitions et camps	Les camps d'entraînement, les camps collectifs et les compétitions ne sont pas indemnisés dans le cadre de J+S-Kids.
Programme du cours	<p>Le programme du cours va dans le sens d'un encouragement global et diversifié de l'activité physique et sportive chez les enfants. La formation motrice est aussi générale que possible et s'effectue dans des environnements différents.</p> <p>Changement d'environnement Au moins un quart des leçons/entraînements devrait avoir lieu dans un autre environnement (p. ex. salle, terrain en dur, gazon, sable, forêt, eau, neige, glace).</p> <p>Cours sans discipline sportive principale («allround») Si le programme du cours est axé sur la diversité («allround»), il convient de tenir globalement compte de toutes sortes de formes de base du mouvement ou des disciplines sportives sur lesquelles reposent ces formes de base. En voici quelques-unes: courir/sauter, se tenir en équilibre, rouler/tourner, grimper/appuyer, se balancer/s'élancer, rythmer/danser, lancer/attraper, lutter/se bagarrer, dérapier/glisser.</p> <p>Cours avec discipline(s) sportive(s) principale(s) Polysportivité: Si le programme du cours est axé sur une discipline sportive principale, il faut veiller à respecter la répartition suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La discipline sportive principale représente au maximum 50% du nombre total des leçons/entraînements. • Les disciplines à découvrir représentent au minimum 25% du nombre total des leçons/entraînements. • Le nombre de leçons/d'entraînements restant peut porter sur des disciplines apparentées, en termes d'exigences, à la discipline sportive principale.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Le moniteur J+S est tenu d'observer le devoir de diligence. • Il convient de respecter les normes de sécurité propres aux disciplines sportives pratiquées. • Il est impératif de respecter les conditions applicables aux disciplines sportives avec prescriptions de sécurité particulières (voir p. 3 et ss).
Disciplines sportives exclues de J+S	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des sports motorisés et des sports aéronautiques • L'ensemble des sports de combat visant à abattre l'adversaire (k.o.) – tests de cassure compris • Le canyoning, l'hydrospeed, la plongée avec bouteilles <p>Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée avec l'apparition et le développement de nouvelles disciplines sportives.</p>
Etranger	Les activités des cours J+S peuvent aussi avoir lieu à l'étranger. Toutefois, la majorité des activités <i>ad hoc</i> doivent se dérouler sur le territoire suisse.
Matériel de prêt	Du matériel peut être emprunté conformément à l'aide-mémoire concernant le matériel et autres prestations fédérales. Une participation aux frais – demandée pour chaque commande de matériel – sera déduite directement de l'indemnité forfaitaire.

Disciplines sportives avec prescriptions particulières

Prescriptions de sécurité

Les disciplines sportives suivantes sont soumises à des prescriptions de sécurité particulières qui doivent impérativement être respectées:

Sports de montagne	<p>(Alpinisme, Escalade sportive, Excursions à skis)</p> <p>Pour les groupes de 6 enfants et moins, un moniteur J+S-Kids reconnu et un moniteur J+S reconnu dans l'une des disciplines Sports de montagne doivent être engagés. Si l'un d'eux cumule les deux reconnaissances, il est recommandé d'engager un deuxième accompagnant. Pour les groupes de 7 enfants et plus, un moniteur reconnu dans l'une des disciplines Sports de montagne devra être engagé en plus par tranche supplémentaire de 6 enfants.</p>
--------------------	--

Sports équestres	<ul style="list-style-type: none"> • Equitation: Pour les groupes de 12 enfants et moins, un moniteur J+S-Kids reconnu et un moniteur J+S Equitation reconnu doivent être engagés. Si l'un d'eux cumule les deux reconnaissances, une deuxième personne possédant au moins l'une des deux reconnaissances J+S doit être présente. Pour les groupes de 13 enfants et plus, un moniteur J+S-Kids ou Equitation reconnu devra être engagé en plus par tranche supplémentaire de 12 enfants. • Voltige: Pour les groupes de 16 enfants et moins, un moniteur J+S-Kids et un moniteur J+S Voltige doivent être engagés. Si l'un d'eux cumule les deux reconnaissances, une deuxième personne possédant au moins l'une des deux reconnaissances J+S doit être présente. Pour les groupes de plus de 16 enfants, un moniteur J+S-Kids ou Voltige reconnu devra être engagé en plus par tranche supplémentaire de 12 enfants (17, 29, 41, etc.).
Sports aquatiques	<p>(Plongée libre, Natation de sauvetage, Natation, Natation synchronisée, Water-polo, Plongeon)</p> <p>Cours avec discipline sportive principale Sports aquatiques</p> <p>Pour les groupes de 10 enfants et moins, un moniteur J+S-Kids reconnu et un accompagnant au bénéfice d'une reconnaissance valable de moniteur J+S Sports aquatiques, d'entraîneur Kids FSN ou «aqua-kids swimsports.ch» doivent être engagés. Si le moniteur J+S-Kids possède en plus l'une des reconnaissances susmentionnées, il est malgré tout recommandé d'engager un accompagnant. Pour les groupes de 11 enfants et plus, un moniteur doté de l'une des reconnaissances susmentionnées devra être engagé en plus par tranche supplémentaire de 10 enfants.</p> <p>Cours «allround» et cours avec Sports aquatiques comme discipline à découvrir ou activité sportive de compensation</p> <p>Pour les groupes de 10 enfants et moins, un moniteur J+S-Kids et un accompagnant au bénéfice d'un brevet de la SSS valable doivent être engagés. Si une personne cumule les deux reconnaissances, il est malgré tout recommandé d'engager un deuxième accompagnant. Pour les groupes de 11 enfants et plus, un moniteur J+S-Kids reconnu devra être engagé en plus par tranche supplémentaire de 10 enfants.</p> <p>Dès 2011, la SSS recommande les modules minimum suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les activités surveillées en piscine (couverte/en plein air), dans les lacs et dans les rivières: brevet de base pool • Pour les activités en piscine (couverte/en plein air) non surveillées: brevet plus pool, brevet de sauvetage et certificat CPR • Pour la baignade dans les lacs en dehors des établissements de bains surveillés: brevet de base pool et module lac <p>Des informations plus détaillées concernant les brevets de la SSS figurent sur le site www.sslrg.ch</p> <p>En outre, les écoles se doivent de respecter les directives de leurs autorités compétentes.</p>
Tir sportif	<p>Pour les groupes de 7 enfants et moins, un moniteur J+S-Kids reconnu et un moniteur J+S Tir sportif reconnu doivent être engagés. Si l'un d'eux cumule les deux reconnaissances, une deuxième personne possédant au moins l'une des deux reconnaissances J+S doit être présente. Pour les groupes de 8 enfants et plus, deux moniteurs J+S Tir sportif reconnus devront être engagés en plus par tranche supplémentaire de 7 enfants.</p>
Trampoline	<p>Pour les groupes de 7 enfants et moins, un moniteur J+S-Kids ou un accompagnant au bénéfice du complément «Enseignement du trampoline» (module ABC du trampoline ou module Trampoline à l'école ou module J+S-Kids «Découvrir le trampoline») doit être engagé. Pour les groupes de 8 enfants et plus, un accompagnant autorisé devra être engagé en plus par tranche supplémentaire de 7 enfants.</p>
Sports nautiques	<p>(Aviron, Canoë-kayak, Planche à voile, Voile)</p> <p>Pour les groupes de 7 enfants et moins, un moniteur J+S-Kids reconnu et un moniteur J+S reconnu dans l'une des disciplines Sports nautiques doivent être engagés. Si l'un d'eux cumule les deux reconnaissances, une deuxième personne possédant au moins l'une des deux reconnaissances J+S doit être présente. Pour les groupes de 8 enfants et plus, un moniteur reconnu dans l'une des disciplines Sports nautiques devra être engagé en plus par tranche supplémentaire de 7 enfants. En admettant que ces conditions soient remplies, celles inhérentes à la pratique des sports aquatiques ne seront plus valables pour les éléments de natation intégrés dans les leçons consacrées aux sports nautiques.</p>

Réserves

Dans les cours J+S-Kids, aucune leçon ni entraînement ne peut être proposé dans les disciplines sportives suivantes, au titre de discipline principale:

- Aviron, Triathlon (Des leçons/entraînements peuvent toutefois être proposés dans ces disciplines par les organisateurs de cours J+S-Kids au titre d'activités sportives de compensation ou de disciplines à découvrir.)
- Associations de jeunesse (voir directives spéciales J+S-Kids dans le groupe d'utilisateurs 3)

Adaptations en cas de non-respect des conditions minimales

Durée du cours	<ul style="list-style-type: none"> • Si les conditions minimales applicables au cours annuel ne sont pas respectées, ce cours est automatiquement comptabilisé comme cours semestriel. • Si les conditions minimales applicables au cours semestriel ne sont pas respectées, le droit à l'indemnité est supprimé. 		
Taille des groupes	<ul style="list-style-type: none"> • Si la taille du grand groupe est inférieure à celle annoncée pendant plus de 20 % des leçons, le décompte se base automatiquement sur la taille du petit groupe. • Si la taille du petit groupe est inférieure à celle annoncée pendant plus de 20 % des leçons et que les conditions minimales ne sont pas remplies, le droit à l'indemnité est supprimé. 		
Nombre de leçons/ d'entraînements	1 leçon/entraînement par semaine:	1 leçon/entraînement et plus par semaine: Le nombre de leçons/ d'entraînements est automatiquement calculé sur la base des leçons/ entraînements effectifs. Les valeurs sont comptabilisées comme suit:	
	Si cette exigence minimale n'est pas respectée, le droit à l'indemnité est supprimé.	Nombre de leçons/d'entraînements	Valeur comptabilisée
		1-1,24	1
		1,25-1,74	1,5
		1,75-2,00	2

Indemnité forfaitaire

Cours J+S	Indemnité de base lorsque les conditions minimales sont remplies (cours annuel ou semestriel, petit ou grand groupe) Les facteurs suivants influencent l'indemnité forfaitaire: <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'entraînements/leçons par semaine. • deuxième moniteur Kids pour les groupes de plus de 24 enfants.
-----------	---

L'utilisation de l'indemnité forfaitaire est l'affaire de l'organisation responsable. L'argent doit être utilisé pour les activités sportives des enfants.

Ces directives entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et remplacent toutes les précédentes. Les directives actuelles en vigueur sont disponibles sous www.jeunesseetsport.ch